DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille vingt et un et le trente septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, à la mairie de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

<u>Etaient présents</u>: Mme FADDI – Mme VIDAL – M ROUDET – Mme PICARD – M MOLIERES -Mme ALLETRU – Mme MAUREL Marie-José - M DARASSE - M BESSIOUD – Mme JACONO – Mme BRET – Mme MAUREL Pascale – M VAGLIENTI.

Etaient absents avec pouvoir : néant

<u>Etaient absents</u>: M DOMINIGUEZ – M PRADES

<u>Date de la convocation</u>: 23 septembre 2021

Secrétaire de séance : M MOLIERES Frédéric

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- CDD dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences du 08.11.2021 au 07.08.2022
- Règlement intérieur
- Avenant marché public aménagement de la salle des sports
- Présentation de la règlementation des ERP
- Compte rendu de la réunion du bureau élargi de la CC Lautrécois Pays d'Agout
- Bilan du forum des associations
- Bilan des Journées Européennes du Patrimoine
- Exposition AFIAC
- Questions et informations diverses

DCM 2021-051

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEC DU 08-11-2021 AU 07-08-2021

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi - formation - accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences

transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est modulable de 20 heures à 30 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois pour une embauche en CDD et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent technique intervenant : cantine, garderie, entretien des bâtiments communaux.
- Durée du contrat : 9 mois, du 8 novembre 2021 au 7 août 2022
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions ci-dessus énoncées.
- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DCM 2021-052

AVENANT N°1 AU MARCHE EXTENSION DE LA SALLE PONTIER

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'extension de la salle Pontier, les lots 4, 5, 7 et 8 doivent faire l'objet d'un avenant.

Elle présente les différentes modifications à l'assemblée et lui demande de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu le Code de la commande publique,
- Vu le marché public conclu avec les entreprises adjudicataires selon les termes de la délibération du conseil municipal n° 2021 023 en date du 25 mars 2021,
- DÉCIDE de conclure un avenant pour les lots suivants :

- lot n°4 : plâtrerie faux plafonds

attributaire : COPEREX à 56 rue Ludovic Julien à CASTRES (Tarn)

marché initial du 21 avril 2021 : 10 047.00 € HT

avenant : plus value de 605.00 € HT

nouveau montant du marché : 10 652.00 € HT

- lot n°5 : carrelage

attributaire : CLS Carrelage 14 chemin d'Emboyer à ST AVIT (Tarn)

marché initial du 21 avril 2021 : 4 146.50 € HT

avenant : plus value de 250.00 € HT

nouveau montant du marché : 4 396.50 € HT

lot n°7 : électricité chauffage VMC

attributaire : DELROT 20 22 rue de l'Artisanat à GRAULHET (Tarn)

marché initial du 21 avril 2021 : 7 836.50 € HT

avenant : plus value de 1 298.74 € HT

nouveau montant du marché : 9 135.24 € HT

- lot n°8 : peinture

attributaire : LACOMBE 3 av Georges Clémenceau à GAILLAC (Tarn)

marché initial du 21 avril 2021 : 3 612.63 € HT

avenant : moins value de 1 413.36 € HT nouveau montant du marché : 2 199.27 € HT

- AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants ci-dessus listés et toutes pièces utiles à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

REGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Damiatte a adopté en 2011 un règlement intérieur qui fixe les règles d'organisation du travail, les droits et obligations du personnel.

Elle propose au Conseil Municipal de réviser ce document pour le compléter et le mettre à jour par rapport à la règlementation actuelle. Elle précise que toute modification doit être soumise au comité technique du Centre de Gestion.

Le projet du nouveau règlement intérieur sera adressé aux élus pour validation avant transmission au comité technique pour que le conseil municipal puisse délibérer et adopter le document d'ici la fin de l'année.

ANALYSE ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LOCAUX DE TRAVAIL

Monsieur VAGLIENTI présente au Conseil Municipal le rapport sur les établissements communaux recevant du public et les locaux de travail. Il précise que son analyse porte sur les contrôles périodiques qui doivent être effectués. Une analyse sur la règlementation applicable à chaque bâtiment aurait nécessité l'intervention d'un juriste.

Monsieur VAGLIENTI préconise de renforcer le suivi régulier des bâtiments par la traçabilité des actions qui sont menées en régie. Une maintenance curative devrait être effectuée avec une périodicité inférieure à un an.

De plus, le document unique doit être complété.

Il proposera une méthodologie aux services administratifs et techniques. Un point sur l'avancement des travaux sera présenté lors des prochaines séances.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le bilan du forum des associations organisé par la commission communale début septembre.

Les associations ont largement répondu présent ; une quinzaine étaient présentes. La fréquentation était assez faible. Madame PICARD propose de réfléchir à une nouvelle date ou de modifier la formule.

Monsieur MOLIERES signale qu'au niveau de l'intercommunalité, les associations déplorent une baisse des inscriptions de l'ordre de 20 à 30 %. Le nombre de bénévoles a également diminué. En raison de la crise sanitaire, certains hésitent à s'inscrire à une activité, d'autant que certaines associations n'ont pas remboursé les cotisations de l'an passé alors que les cours ou entrainements n'ont pu se tenir.

Madame le Maire précise toutefois que des associations ont remboursé sur demande des adhérents et que pour cette saison, AMDPA propose un règlement au trimestre plutôt qu'à l'année.

JOURNEES DU PATRIMOINE 2021

Madame ALLETRU informe le Conseil Municipal du succès des journées du patrimoine organisées à Damiatte que ce soit pour l'exposition ou la visite commentée du village. La fréquentation du dimanche était le double de celle du samedi. Madame VIDAL a dénombré 32 visites à l'église de St Martin.

EXPOSITION AFIAC

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que malgré une météo défavorable le vernissage de l'exposition de l'AFIAC au lavoir a bien eu lieu. Malheureusement, toujours en raison de la pluie, les œuvres ont été retirée rapidement alors que l'exposition devait rester en place pendant un mois.

FRESQUE MUR ROUTE DE LAVAUR

Madame le Maire fait état des retours positifs qu'elle a reçu concernant la restauration à l'identique de la fresque sur le mur route de Lavaur. Monsieur MOLIERES propose d'installer devant le mur un panonceau indiquant l'historique de cette fresque. Madame PICARD propose de demander des renseignements à l'ancien maire et Madame VIDAL signale que Monsieur RIVALS dispose de nombreuses archives sur Damiatte.

Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place d'une signalétique aux abords des différents sites patrimoniaux de Damiatte.

SIGNALETIQUE PLAN D'EAU ST CHARLES

Monsieur MOLIERES indique au Conseil Municipal que la mise en place des 4 panneaux pour signaler le plan d'eau St Charles devraient être installés par l'entreprise dans le courant du mois d'octobre.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a commandé de nouvelles illuminations de Noël. 4 décors sont lumineux et 5 sont conçues pour apporter une décoration en journée.

Malheureusement, le matériel était défectueux à la livraison. Une procédure est en cours avec le fournisseur.

COMMISSION INTERCOMMUNALE URBANISME

Madame PICARD donne au Conseil Municipal le compte rendu de la commission intercommunale urbanisme. Le zonage du PLUi, le règlement ont été présentées aux élus. Chaque commune peut présenter des observations. L'arrêt du PLUi qui sera soumis à enquête publique devrait intervenir dans les prochains mois et son approbation fin 2022. Madame le Maire propose à la commission communale urbanisme de se réunir le 12 octobre afin d'examiner les documents présentés par la communauté de communes.

COMMISSION INTERCOMMUNALE ECONOMIE

Monsieur BESSIOUD et Monsieur MOLIERES donnent le compte-rendu de la commission intercommunale économie. La zone artisanale de Borio Novo va s'agrandir de 5 à 6 terrains qui seront proposés à la vente à 35 € le m², ce qui correspond aux coûts supportés par la collectivité. 2 entreprises locales ont bénéficié d'une subvention de l'intercommunalité : la société Dalet pour son agrandissement et la société Salvateur qui s'installe Damiatte, route de Graulhet dans les anciens bâtiments Granier. Monsieur MOLIERES précise que cette subvention est versée si le projet est éligible à une subvention du Conseil Régional. Il informe le Conseil Municipal qu'il ne reste plus que 2 terrains à vendre à la zone artisanale de Fréjeville.

ASSEMBLEE GENERALE PAFC

Monsieur BESSIOUD communique le compte-rendu de l'assemblée générale du PAFC. Monsieur MORIN en est le président, Monsieur JULIE le trésorier. Les matches de championnat se dérouleront à Damiatte, les matches de coupe à Vielmur et les entrainements à St Paul. Les joueurs qui se sont acquittés de leur licence pour la saison 2020/2021 ne la paieront pas pour la saison 2021/2022 afin de compenser l'inactivité du club due à la crise sanitaire.

ASSEMBLEE GENERALE ADMR PUYLAURENS

Madame VIDAL communique le compte-rendu de l'assemblée générale de l'ADMR de Puylaurens. Le bilan financier de l'association est négatif et l'association manque de personnel. Le recrutement est difficile.

Madame le Maire précise qu'il en est de même pour l'ADMR de St Paul Cap de Joux.

ECOLE DE DAMIATTE - CLASSE DECOUVERTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'était engagée à participer au financement d'une classe de découverte pour l'école de Damiatte. Un acompte a déjà été versé pour la réservation du séjour. Les mesures sanitaires ont obligé le report de cette classe découverte à la Pouzaque qui devrait se dérouler du 6 au 8 avril 2022.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22H30.

| Mme FADDI Evelyne | Mme VIDAL Nicole | M ROUDET Jérôme |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Mme PICARD Chantal | M MOLIERES Frédéric | Mme ALLETRU Micheline |
| Mme MAUREL Marie-José | M DARASSE Didier | M BESSIOUD Philippe |
| Mme JACONO Corinne | M DOMINGUEZ Olivier | Mme BRET Magalie |
| Mme MAUREL Pascale | Absent M PRADES Pascal | M VACHENTI Inlien |
| mme MAUKEL Pascate | M PRADES Pascal Absent | M VAGLIENTI Julien |